

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FONCIER INVESTISSEMENT

Fonds Commun de Placement

Codes ISIN : FR0010016204 part R (C) ; FR0010026310 part R (D)

Société de Gestion : Mirova (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85 % dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître.
- L'OPCVM est nourricier de la catégorie d'action M/D du compartiment maître MIROVA EUROPE REAL ESTATE SECURITIES FUND compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois MIROVA FUNDS. L'objectif de FONCIER INVESTISSEMENT est identique à celui de son compartiment maître diminué des frais de gestion. L'objectif d'investissement du Compartiment maître consiste à surperformer l'indice FTSE EPRA Europe Capped DNR (dividendes nets réinvestis) sur la durée minimale d'investissement recommandée de 5 ans, grâce à des investissements dans des sociétés immobilières européennes cotées.
- La politique d'investissement du compartiment maître conformément à la Directive OPCVM, est d'investir dans des sociétés immobilières qui devraient bénéficier des tendances démographiques, environnementales, sociales et économiques à long terme et qui offrent des opportunités de valorisation attractives à moyen terme.  
Cet OPCVM a pour classification AMF: Actions internationales.
- Le compartiment maître peut investir au moins 80 % de ses actifs nets dans des actions européennes et jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des liquidités et des instruments du marché monétaire.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (R C) et les distribue avec une fréquence annuelle pour les parts de distribution (R D).
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours au plus tard à 11h30.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

Néant

Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

L'indicateur de risque de niveau 6 reflète l'exposition thématique de l'OPCVM aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,5 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,90 % *
----------------	----------

### Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

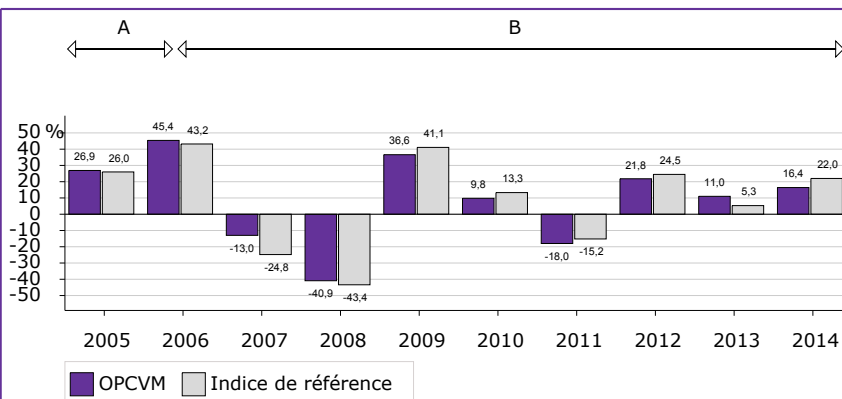
\*Compte tenu de la transformation de l'OPCVM en OPCVM nourricier, seule une estimation des frais courants est mentionnée.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique « Frais » du prospectus de , disponible sur le site internet [www.mirova.com](http://www.mirova.com)**

## PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2004.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM est calculée revenus nets réinvestis.

A : Indice actions foncières France (indice SBF Real Estate) jusqu'au 31 mai 2006

B : Passage sur un indice Actions foncières Zone Euro (indice FTSE EPRA EuroZone) à partir du 01 juin 2006

C : Passage sur un indice FTSE EPRA Europe Capped DNR (dividendes nets réinvestis) à partir du 16 avril 2015.

Les performances antérieures à 2004 sont celles de la SICAV FONCIER INVESTISSEMENT qui a été absorbée par cet OPCVM.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :  
MIROVA - 21 quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [nam-service-clients@am.natixis.com](mailto:nam-service-clients@am.natixis.com)
- Fiscalité : l'OPCVM nourricier est soumis au régime fiscal de la France. L'OPCVM maître est soumis au régime fiscal du Luxembourg. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.mirova.com](http://www.mirova.com)
- La responsabilité de Mirova ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

*Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).*

*Mirova est agréée en France et réglementée par l'AMF.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 avril 2015 .*